



Conseil municipal du 22 juin 2026 à 19 heures 30

Procès-verbal de séance

PRESENTS : BOLLEAU Alexandre, PEIN Audrey, PENICAUD Thierry, MEUNIER Martine, FLORY Michel, DELLA-SCHIAVA Monique, DOUVEGHEANT Bernard, ALONSO Carole, PERRIER Jeannine, SAUVAGE Delphine, MADER Magali, BARQUIN Vanessa, BONNET Martial, GAGLIARDI Sébastien, BIEVER Maxime, CHAMBET Alexandre, ROCHET Romane,

Excusés : Rémy BONNETIN a donné pouvoir à Delphine SAUVAGE, Jayson ASLANIAN a donné pouvoir à Romane ROCHET, BONNET Martial a donné pouvoir Alexandre CHAMBET.

Secrétaire de séance : Romane ROCHET

Ordre du jour :

A/ Délibérations

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 3- Désignation du référent ambroisie (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 4- Désignation du correspondant défense (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 5- Désignation du correspondant incendie et secours (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 6- Désignation du représentant Epape de la Bourbe Hors Gemapi (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 7- Versement des subventions aux associations (rapporteur Audrey Pein)
- 8- Admission en non-valeur (rapporteur Audrey Pein)
- 9- Création d'un poste d'agent technique territorial (rapporteur Vanessa Barquin)
- 10- Création d'un poste d'agent technique territorial principal 2^{ème} classe (rapporteur Vanessa Barquin)
- 11- Accroissement temporaire d'activité (rapporteur Vanessa Barquin)
- 12- Accroissement saisonnier d'activité (rapporteur Audrey Pein)
- 13- Tarification repas de cantine (rapporteur Vanessa Barquin)
- 14- Demande d'aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique : Programme Isernov (rapporteur Michel Flory)
- 15- Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de jeux à Pré Passin (rapporteur Alexandre Bolleau)
- 16- Signature d'une convention pour réalisation de travaux de mise en séparatif (eaux pluviales) chemin de sous les vignes (rapporteur Alexandre Bolleau)

B/ Compte-rendu Communauté de Communes

C/ compte-rendu des commissions municipales

D/ Questions diverses

A/ Délibérations :

Nomination d'une secrétaire de séance

Romane ROCHET est nommée secrétaire de séance.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

Le procès-verbal du 27 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Désignation d'un référent ambroisie

L'agence régionale de la santé souhaite que soit désigné sur la commune, un référent ambroisie.

En effet, le code de la santé publique a ciblé les ambrosies comme espèces végétales nuisibles à la santé humaine ; le décret n°2017-645 du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses fixe les mesures qui doivent être prises pour informer la population et lutter contre leur développement.

L'Agence Régionale de Santé a mis, dans ce sens, une stratégie de prévention, de surveillance et de lutte contre les ambrosies.

Monsieur le Maire propose de désigner ce référent au sein du Conseil Municipal pour participer au repérage des foyers d'ambroisie sur les terrains privés et publics et de sensibiliser la population à la mise en place de mesures de prévention et de lutte.

Monsieur le Maire désigne Alexandre CHAMBET en tant que référent ambroisie sur la commune.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Désignation du correspondant défense

Selon la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense, il convient de désigner un correspondant au sein de chaque conseil municipal,

Suivant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, Monsieur le Maire précise que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires territoriales et, en particulier, du délégué militaire départemental. Il sera destinataire d'une information régulière.

Monsieur le Maire désigne Bernard DOUVEGHEANT en tant que correspondant défense.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Désignation du correspondant incendie et secours

Vu l'article L.1424-2 du code Général des collectivités territoriales,

Vu les missions exercées par le SDIS, notamment la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile et la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation du correspondant incendie et secours qui sera chargé des questions de sécurité civile.

Monsieur le Maire désigne Bernard DOUVEGHEANT en tant que correspondant incendie et secours.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Désignation du représentant EPAGE de la Bourbre Hors Gemapi

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il faut désigner un unique représentant à l'Epage de la Bourbre, pour le collège HORS GÉMAPI.

La GÉMAPI est la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Elle concerne tout ce qui touche à la gestion des cours d'eau et à la prévention des inondations.

Elle comprend principalement les gestions des milieux aquatiques, la gestion des digues et ouvrages de protection et la prévention des risques d'inondations (travaux, formations,...). C'est une compétence obligatoire des intercommunalités transférée à l'Epage en 2019.

Le HORS GÉMAPI regroupe toutes les autres actions liées au grand cycle de l'eau, qui ne relèvent pas directement de la prévention des inondations ou de la gestion des milieux aquatiques.

Il comprend principalement le secrétariat de la CLE dont le pilotage du SAGE, la coordination d'actions de gestion de la ressource en eau (qualité et quantité).

Monsieur le Maire désigne Thierry PENICAUD comme représentant de la commune au sein de l'EPAGE de la Bourbre en qualité de délégué HORS GEMAPI.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Versement des subventions aux associations

Des demandes de subvention ont été reçues en mairie pour l'année 2026, 11 000 € ont été votés au budget primitif.

Pour rappel, une subvention de 500 € a été allouée à la compagnie théâtrale « la compagnie par les villages » lors du conseil municipal du 27 avril 2026.

Madame la première adjointe donne lecture au conseil municipal du tableau des bénéficiaires :

Association plaisir de lire : Vézeronce-Curtin	1 900 €
FC Les Balmes Nord Isère : Saint-Chef	600 €
Sou des écoles : Sermérieu	815 €

Souvenir Français : canton de la Tour du Pin et canton de Morestel	300 €
Centre social Odette Brachet : Morestel	3 410 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers du Val du Ver : Saint-Chef	500 €

Suivant les articles L 2131-11 et L.2123-11 du code général des collectivités territoriales, Alexandre Chambet ne prend pas part au vote de cette délibération, étant président du sou des écoles de Sermérieu.

Délibération mise au vote :

POUR : 17 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Admission en non valeur

M. le Trésorier, par courriel du 21 mai 2026, a présenté un état des admissions en non-valeur pour un montant total de 57,60 euros (orange business).

Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de fonctionnement de l'exercice en cours de la commune Sermérieu à l'article 6541.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Création d'un poste d'agent technique territorial

Le maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

- L'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.
- Accompagner les maternelles durant leurs temps de pause méridienne,
- Assurer l'entretien du réfectoire,
- Réaliser quotidiennement l'entretien des salles de classe de l'école ainsi que des toilettes et des espaces communs (couloirs et préaux)

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'agent d'école à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026, pour exercer les missions d'ATSEM.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Création d'un poste d'agent technique territorial principal 2^{ème} classe

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le maire propose de créer à compter du 1^{er} septembre 2026 un emploi d'agent polyvalent pour l'école relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Accroissement temporaire d'activité

Le restaurant scolaire est plébiscité par les parents et nombreux sont les enfants inscrits à la cantine chaque jour, notamment les élèves de maternelle.

La municipalité décide de recruter un agent qui viendra en renfort de septembre 2026 à juillet 2027 pour aider les élèves de maternelle pendant le temps de cantine.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Accroissement saisonnier d'activité

Le maire informe le conseil municipal que l'article L 332-23, 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois, renouvellement compris,

Le maire expose aux nouveaux élus du conseil municipal que la mairie permet, depuis quelques années, à des jeunes du village, âgés de 16 ans au minimum, d'effectuer des travaux saisonniers pour la commune. Le maire prévoit le recrutement de 2 jobs d'été pour la gestion des espaces verts (fleurissement, tonte), le ménage à l'école, tâches administratives.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, pour l'été, deux emplois non permanents sur le grade d'agent technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures par semaine à compter du 6 juillet 2026 pour une durée maximale de 15 jours.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Tarification repas de cantine

Le ticket de cantine vendu aux parents est de 4,25 euros depuis la rentrée de septembre 2023. Il est proposé, suite à l'augmentation de 2,79% du prix du repas facturé par le traiteur Guillaud à la

commune, de fixer un nouveau montant pour le ticket de cantine : 4,35 euros à la rentrée scolaire 2026-2027.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Demande d'aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique programme ISERNOV

La rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique. Pour cela, les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement.

TE38 souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois.

Aussi, Michel Flory vous informe que TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000€ par poste de travaux dans la limite de 3 postes maximum, plafonnée à 48 000€/an/collectivité, en contrepartie de la cession des CEE à TE38.

Dans ce cadre, Michel Flory, propose de solliciter l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet suivant : régulation par programmation d'intermittence au groupe scolaire : 19340€ HT de travaux = aide de 50% du coût HT du poste soit une subvention de 9670€.

Michel Flory précise que la demande de subvention doit intervenir avant la signature des devis ou marchés et que l'aide financière est conditionnée à la cession exclusive à TE38 des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) générés par ces travaux.

Il précise également que TE38 pourra faire réaliser des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux exigences du PNCEE.

Délibération mise au vote :

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Choix du Maître d'œuvre pour l'aménagement de jeux à Pré Passin

Suite à consultation, il convient de valider le choix du maître d'œuvre pour la requalification de l'espace loisirs.

Le bureau d'études Aintégra propose pour l'aménagement d'un pump track et la création de 2 terrains de padel les honoraires suivants :

- Tranche ferme : étude de faisabilité sur l'ensemble de l'espace loisirs : 7 050,00 € HT

Compris dans cette mission : réunion de démarrage, repérage des lieux et prise de mesures ponctuelles, réalisation des esquisses d'aménagement, réunion de présentation, estimation des travaux pas postes et établissement d'un dossier de demande de subvention et notice explicative du périmètre d'étude.

- Tranche optionnelle : permet la réalisation d'un pump track et deux terrains de padel sur la base d'une enveloppe de travaux estimée à 130 000 € HT : 11 100 € HT

Compris dans cette mission : phase avant-projet, phase projet, mission d'assistance aux contrats de travaux, mission de direction de l'exécution des travaux, mission de vérification de la conformité des plans aux objectifs du CCTP, mission assistance aux opérations de réception avec collecte et

vérifications des différents DOE, mission complémentaire (optionnelle) réalisation du permis d'aménager.

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 voix

**Signature d'une convention pour réalisation de travaux de mise en séparatif (eaux pluviales)
« chemin de sous les vignes »**

Vu la demande reçue en mairie du Syndicat des Eaux de Dolomieu-Montcarra de raccorder les habitations « chemin de sous les vignes » à un réseau unitaire d'eaux pluviales.

A ce titre, une convention de servitude de passage doit être signée avec le propriétaire du chemin d'accès au lotissement « chemin de sous les vignes » permettant à la commune d'accéder aux parcelles privées en vue d'y effectuer les travaux d'enfouissement d'une canalisation d'eaux pluviales.

POUR : 19 voix

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B/ COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

NEANT

C/ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Ecole : La commune a investi dans l'achat de 32 brasseurs d'air pour le groupe scolaire. Avec ces fortes chaleurs, beaucoup de parents gardent leur enfant à la maison.

Comité des fêtes : La manifestation « Défilé des vieux tracteurs » a connu un franc succès avec 520 repas servis tout au long de la journée. La recette est de 10 000 €, 4000 € (repas).

Le comité des fêtes remercie tous les bénévoles pour leur implication, un repas avec tous les bénévoles sera organisé à la rentrée.

Fête d'été : La fête d'été est prévue le 10 juillet 2026. Nous avons besoin d'aide pour cette manifestation, un planning est disponible en mairie pour vous inscrire.

CCAS : la prochaine réunion est prévue le 23 juin 2026.

Commission finances : La commission s'est réunie le lundi 22 juin 2026, l'adjointe aux finances a fait un bilan financier du 1er semestre.

D/ QUESTIONS DIVERSES

Projet de déclaration d'intention du conseil communautaire relative à la candidature du site de Creys-Malville pour l'accueil d'une paire de réacteurs EPR2.

Fin avril 2026, EDF a contacté le Président de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné ainsi qu'auprès du Maire de Creys-Mépieu, du président du département de l'Isère et du président de la région AURA dans la même temporalité. Il a été évoqué le programme du nouveau nucléaire français et la possibilité pour le territoire de la Communauté de Communes de se porter candidat pour accueillir une nouvelle paire de réacteurs EPR2 sur le site de Creys-Malville. Plusieurs

sites en France devraient être également en lice pour les candidatures et seront présentés au Président de la République prochainement.

Le conseil communautaire souhaite engager une réflexion locale avant toute décision définitive.

Les élus précisent qu'il ne s'agit pas de se prononcer immédiatement « pour ou contre le nucléaire » mais d'étudier l'opportunité d'accueillir ces installations, d'informer les élus et la population, d'organiser une concertation avant toute prise de position définitive.

Le Maire a demandé à chaque conseiller de s'exprimer en réalisant un tour de table afin de connaître la position du conseil sur ce projet, avant le conseil communautaire du 25 juin 2026 où ce sujet sera évoqué, avec un projet de déclaration d'intention qui sera proposé au conseil communautaire.

A l'issue du tour de table, les conseillers municipaux ont exprimé leurs positions, avec 6 avis favorables, 9 abstentions et 2 contre.

Fin de séance à 21h45.